

Avec caf.fr, vos démarches en ligne

De nombreuses demandes de prestations, de changements de situation sont désormais accessibles directement en ligne.

■ LES CHANGEMENTS DE SITUATION

- **Familiale (jusqu'à 2 changements)**
 - modifier son nom d'usage
 - déclarer un mariage
 - déclarer une séparation
 - déclarer un divorce
 - déclarer une grossesse (avec PJ)
 - déclarer une naissance
 - déclarer l'arrivée d'une personne au foyer
 - déclarer des changements de situation de ses enfants
 - déclarer le départ du foyer de ses enfants
 - informer du décès du conjoint ou d'un enfant
- **Professionnelle (jusqu'à 15 changements)**
 - déclarer une prise d'activité
 - déclarer une perte d'activité
(changement de moins de 6 mois)
- **Adresse**
 - déclarer un changement d'adresse
(uniquement en France)
- **Contact**
 - modifier son numéro de téléphone et/ou son adresse mail
 - modifier ses coordonnées bancaires

■ LES TELESERVICES

- Déclaration trimestrielle de Rsa
- Déclaration trimestrielle d'Aah
- Déclaration trimestrielle Ppa
- Demande d'allocation logement
- Demande de prime d'activité
- Demande de Rsa
- Demande de prime à la naissance
- Saisie des ressources
- **Etudiant** : confirmation de la conservation du logement étudiant pendant l'été
- Demande du complément de mode de garde de la Paje
- Confirmation de scolarité pour les 16-18 ans pour bénéficier de l'Ars

■ LES ESTIMATIONS

- Estimer le montant de l'aide au logement
- Estimer le montant du Rsa
- Estimer le montant de la prime d'activité
- Estimer le montant de l'aide pour la prestation d'accueil du jeune enfant

■ LES ATTESTATIONS DE PAIEMENT

- Visualiser puis imprimer une attestation de paiement (pour un mois ou une période jusqu'à 24 mois)

Les allocataires sous tutelle (mesure accompagnement judiciaire, curatelle renforcée, tutelle, sauvegarde de justice) ne peuvent pas réaliser les téléservices.